

La vignette sera obligatoire pour rouler sur les autoroutes slovènes à partir du 1er juillet 2008



Par **Mr Marjan Koler**, Corporate Communications Departments, DARS d.d., Motorway company in the Republic of Slovenia



En vertu de la loi modifiant la loi sur les routes publiques, les motos, les véhicules à usage personnel et les véhicules multifonctions dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes devront obligatoirement porter une vignette pour emprunter toutes les autoroutes et voies express de la Slovénie à partir du 1^{er} juillet 2008. Conséquence de l'introduction de la vignette: une limitation de vitesse a été instaurée lors du passage des automobilistes aux gares de péage existantes qui sont équipées du système « free flow ». Après la mise en place de la vignette, il est prévu de retirer progressivement les cabines des stations de péage qui sont installées sur la voie principale et celle du milieu. Les poids lourds, cars et autres véhicules dont le poids total dépasse 3,5 tonnes continueront de s'acquitter du péage en utilisant les moyens de paiement classiques actuels (espèces, cartes de débit / crédit et le pass « DARS ») sur les voies latérales des gares de péage, et ce jusqu'à ce que le télépéage « free flow » soit mis en service.

Le coût de la vignette annuelle est estimé à 55 euros (cette vignette annuelle sera valable du 1er décembre de l'année précédente au 31 janvier de l'année suivante – soit une validité de 14 mois au total), tandis que la vignette valable 6 mois coûtera 35 euros et sa validité portera sur six mois consécutifs à partir de la date d'achat. Au cours de cette année 2008, seules les vignettes de six mois seront en vente). La vignette sera aussi obligatoire pour les motos et les véhicules à chenille unique et son coût s'élèvera à environ 27,5 euros. Le réseau de commercialisation des vignettes se met progressivement en place, mais il est prévu que les vignettes seront aussi vendues dans les stations services, les bureaux de poste et certains kiosques à journaux en Slovénie, mais aussi dans les régions frontalières des pays limitrophes de la Slovénie. Il est aussi envisagé qu'elles soient mises en vente dans les clubs automobiles de ces mêmes pays. Conformément à ce qu'il est prévu de faire, il sera probablement possible de les acheter dans les gares de péage mixtes juste avant que leur introduction ne soit effective.

Si les automobilistes roulent avec une vignette qui n'est plus valable ou n'ont pas payé de péage et s'ils empêchent les autorités compétentes d'exercer leur pouvoir de contrôle en la matière, ils s'exposent à une amende pouvant aller de 300 à 800 euros. C'est un opérateur autoroutier – DARS d.d. en l'occurrence – qui vérifiera si les automobilistes se sont acquittés du péage ou ont acheté une vignette valable. Des contrôles supplémentaires seront effectués par la police, l'Inspection des Transports et les douanes de la République de Slovénie. Les organes précédemment cités sont également habilités à infliger sur-le-champ des amendes aux contrevenants.

Le système d'acquittement du péage sous la forme d'une vignette est un modèle transitoire en attendant que soit mis en service le télépéage « free flow ». Avec l'introduction du télépéage, l'objectif est d'améliorer la fluidité du trafic et, par voie de conséquence, de réduire les émissions des gaz d'échappement des véhicules qui doivent ralentir ou s'arrêter au moment où ils passent aux gares de péage.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le système de vignette en vigueur en Slovénie, vous pouvez consulter les sites internet de DARS (www.dars.si) et, plus particulièrement, le site www.cestnina.si où des pages spéciales sont consacrées à la vignette : vous y avez un accès direct en tapant l'adresse suivante : <http://www.cestnina.si/?id=19766>. Par ailleurs, nous avons réalisé un dossier dans lequel nous avons répondu aux questions les plus fréquemment posées par les usagers des autoroutes concernant l'introduction de la vignette. Nos différents sites internet vous donneront régulièrement des informations mises à jour sur ce dossier comme, par exemple, des informations sur les lieux où la vignette pourra être achetée etc.